

# Les incidents graves

Changements importants, en vigueur le 15 juillet 2019

Un incident grave est un incident qui nécessite ou peut nécessiter une intervention et/ou une enquête par Valoris, le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires et/ou d'autres parties pertinentes (comme la police).



## 9 types d'incidents graves

### 1. Décès

Le décès d'un enfant, adolescent ou adulte doit toujours être traité comme un incident grave.

### 2. Blessure grave

Une blessure grave qui nécessite l'attention imprévue d'un professionnel de la santé ou une hospitalisation spontanée.

### 3. Maladie grave

Une maladie grave contractée ou existante nécessite l'attention médicale d'un professionnel de la santé ou une hospitalisation spontanée.

### 4. Action individuelle grave

Comportement suicidaire, cas allégué, soupçonné ou observé d'agression, objets interdits ou risque pour la sécurité, utilisation inappropriée ou non autorisée des technologies de l'information, absence individuelle inhabituelle, suspecte ou non autorisée, accusations graves, abandon des soins ou menace d'abandon des soins.

### 5. Intervention à l'aide de moyen de contention

Lors de tout usage de contention, physique ou mécanique, à l'égard d'un enfant, d'un adolescent ou d'un adulte.

### 6. Mauvais traitements

Tout incident allégué, observé ou soupçonné de mauvais traitements à l'égard d'un enfant, adolescent ou adulte qui peuvent constituer une infraction criminelle.

### 7. Erreur ou omission

Erreur ou négligence suspecte dans la prescription, la transcription, l'administration de médicaments ou de service; atteinte ou atteinte potentielle à la vie privée ou à la confidentialité. Détention ou libération d'un enfant d'un programme de traitement en milieu fermé; détention ou libération d'un adolescent d'un établissement de garde (prison ou poste de police).

### 8. Plainte grave

Plainte concernant une violation alléguée des droits d'une personne, de son environnement physique ou des normes de sécurité des services reçus. Implication des médias (ex. mise en accusation d'un employé).

### 9. Perturbation, interruption de service, situation d'urgence ou sinistre

La perturbation, l'interruption de service, la situation d'urgence ou le sinistre survient à l'endroit où l'enfant, l'adolescent ou l'adulte réside ou reçoit des soins, et l'empêche ainsi de recevoir les services courants.

# 2 niveaux d'incidents graves



## Niveau 1

(Remplace le rapport d'incident grave rehaussé, qui n'existe plus)

**Le rapport d'incident grave doit être transmis en 1 heure** au ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, dès que vous savez que l'événement est un incident grave.

### Exemples d'incidents graves de niveau 1 :

- Un décès.
- Une blessure grave qui nécessite l'attention imprévue d'un professionnel de la santé.
- Une hospitalisation spontanée.
- Un incendie.
- Une agression contre la personne qui a attiré l'attention médiatique.

## Niveau 2

**Le rapport d'incident grave doit être transmis en 24 heures** au ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, dès que vous savez que l'événement est un incident grave.



Entrent dans ce niveau d'incident grave toutes autres situations méritant le signalement d'un incident grave.

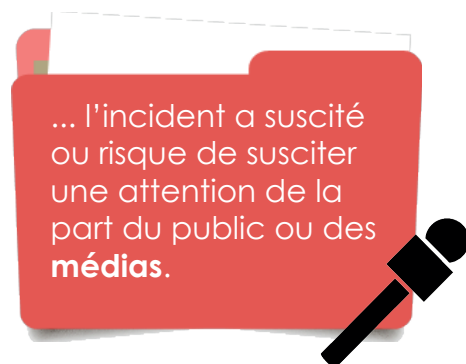
### Exemples d'incidents graves de niveau 2 :

- Une absence inhabituelle ou non autorisée.
- Un ou des comportements suicidaires/automutilation.
- Un client qui est accusé/chargé pour un délit.
- Une agression alléguée ou soupçonnée ou observée.

## On doit communiquer toute situation qui fait que



et/ou



## Dans le cas d'un incident grave...



Communiquez rapidement avec votre conseiller pour l'informer de la situation. Si votre conseiller est absent, téléphonez au 1 800 675.6168 et composez le 0. Après les heures de bureau ou la fin de semaine, contactez le service 24/7 au 1 800 675.6168.

### **Vous n'êtes pas certain si une situation constitue un incident grave ou non?**

N'hésitez pas à contacter votre conseiller ou le service 24/7 au 1 800 675.6168.